



Commune de Verson (Calvados)
Tél. 02 31 71 22 00 (mairie)
www.ville-verson.fr



Document d'Information Communal sur les **RI**sques **MA**jeurs

RISQUES MAJEURS

Inondation - Tempête - Canicule
Chute de neige - Séisme - Risque nucléaire
Transport de matières dangereuses



Les numéros de téléphone utiles :

18 - Sapeurs pompiers

17 - Services de police

15 - SAMU

112 - Numéro d'urgence unique européen

Sommaire

DICTIONNAIRE

Mot du Maire	1
Inondation	2
Tempête	3
Canicule	4
Chute de neige	5
Séisme	6
Risque nucléaire	7
Transport de matières dangereuses	8
Les gestes qui sauvent	9
Glossaire	10



Mot du Maire

1

"La loi fait obligation au Maire d'informer les habitants sur les risques majeurs encourus sur le territoire de la commune."

Chères versonnaises, chers versonnais,

Voici un document très important, il a pour objet de vous informer le plus précisément possible des différents risques auxquels nous sommes exposés et sur la conduite à tenir en cas d'événement. Il s'agit du Document d'Information Communal sur les Risques Majeurs (DICRIM) réalisé conformément à l'article L125-2 du code de l'environnement.

De par sa géographie et la nature de ses entreprises, Verson présente peu de dangers permanents. Mais, comme partout ailleurs, un risque lié à un événement exceptionnel demeure. **Conservez ce document**, qui vous informe sur ces dangers potentiels et sur les conduites à tenir en cas d'accident.

Les mesures de prévention et de secours aident à maîtriser les risques majeurs.

Les risques majeurs recensés sur la commune de Verson sont répartis en :

- 5 risques naturels : inondation, tempête, canicule, chute de neige et séisme,
- 2 risques technologiques : le risque nucléaire, le transport de matières dangereuses (TMD).

Si pour chacun de ces risques des mesures préventives sont déjà en place, l'éventualité d'un accident grave ne peut être écartée. Il faut donc se préparer à gérer l'événement en examinant les principales consignes de sécurité en cas d'urgence.

Lisez attentivement cette plaquette conçue dans le but de vous sensibiliser et vous informer brièvement sur les risques majeurs recensés dans la commune de Verson. **Conservez là en un lieu qui vous semble approprié, à proximité du compteur électrique, par exemple.**

Nous avons essayé d'offrir un document qui vous renseignera le plus simplement possible et vous aidera à faire face aux risques qui pourraient exister.

Notre commune remplit ainsi son **devoir d'information envers les versonnais**. Le risque zéro n'existe pas, bien sûr, mais au-delà de cela, nous devons faire au mieux pour appréhender les choses.

Michel MARIE, *Maire de Verson*



Inondation

A Verson, les inondations sont causées par le débordement progressif de l'Odon. Peu d'habitations se trouvent en zone inondable.

PLAN DE PREVENTION DES RISQUES D'INONDATION DE LA BASSE VALLEE DE L'ORNE

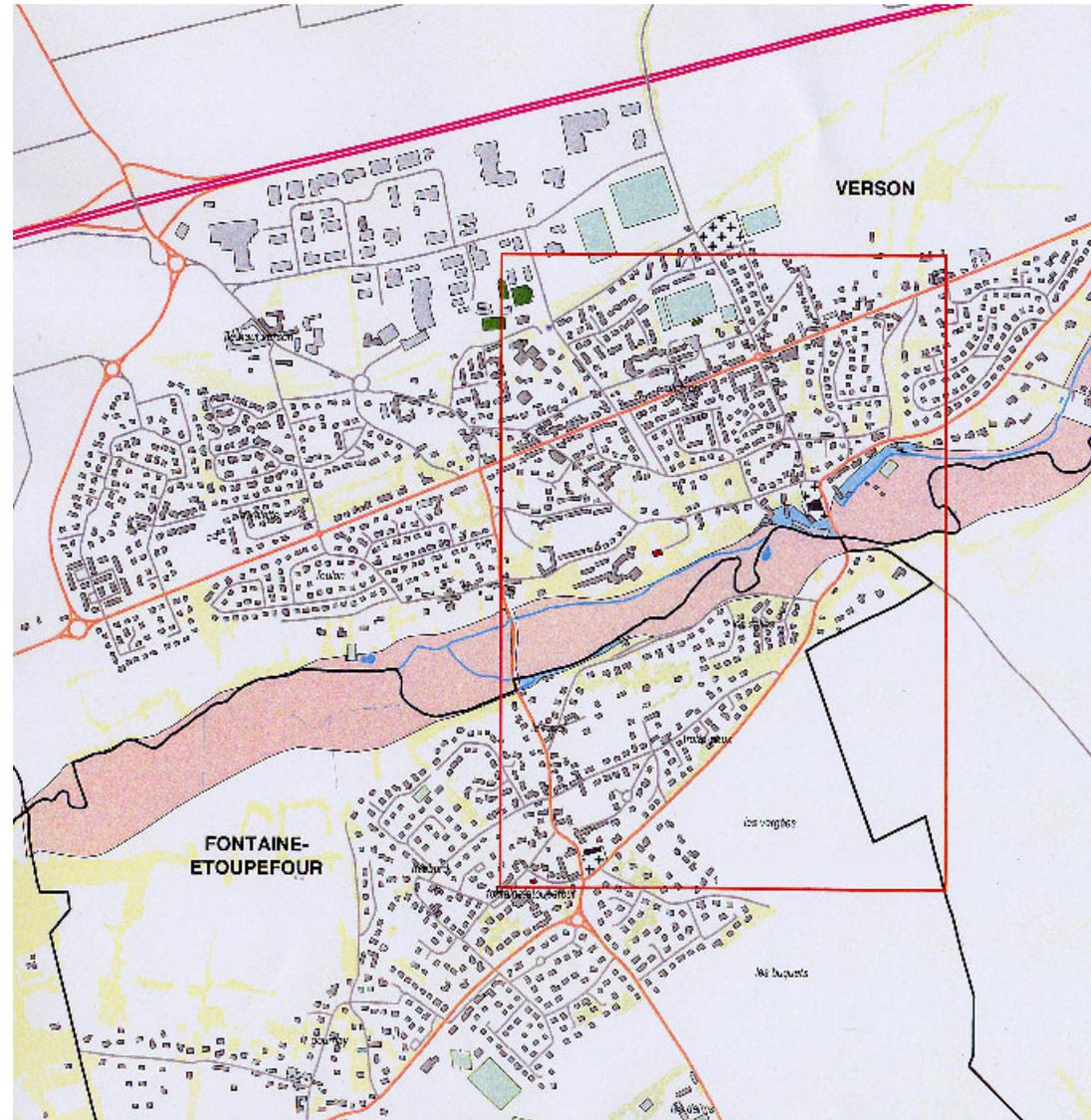
ZONAGE REGLEMENTAIRE

PLANCHE 4
Bretteville-sur-Odon
Eterville
Fontaine-Etoupefour
Verson

LEGENDE:

- Aléa fort
- Aléa moyen
- Aléa faible
- P** Secteur indicé
- 631 Cote de référence: cote estimée du plan d'eau pour la crue centennale
- Limite communale
- Hydrographie

Décembre 2007



Consignes à respecter en cas de montée des eaux

> Avant

- En zone inondable (sous la cote de référence), éviter les surfaces habitables, les réseaux électriques ou téléphoniques.
- Assurer la conformité des branchements au réseau public d'assainissement (étanchéité des réseaux privatifs sous le niveau de chaussée).
- Prévoir l'obturation des parties basses et rehausser objets et mobiliers.
- Posséder un poste de radio à piles.
- Amarrer les différentes cuves (gaz, fuel).

> Annonce de pluies plus intenses

- Fermer les portes, fenêtres et aérations.
- Veiller à l'étanchéité des parties basses.
- Couper le gaz et l'électricité (notamment en partie basse de l'immeuble).
- Ranger au sec produits toxiques, objets putrescibles et documents officiels (carte d'identité...).
- Déplacer les véhicules susceptibles d'être inondés.
- Faire une réserve d'eau potable en étage.
- Prévoir l'évacuation, monter à pied dans les étages sans prendre l'ascenseur.

> Pendant

- Ecouter France Bleue Basse Normandie FM 102.6 ou France Inter G.O pour connaître les consignes à suivre.
- Ne pas tenter de rejoindre vos proches ou d'aller chercher vos enfants à l'école. Ils sont en sécurité et l'école s'occupe d'eux.
- Libérer les lignes téléphoniques pour les secours.
- Ne pas s'engager en zone inondée.
- Evacuer sur ordre seulement.

> Après

- Aérer et désinfecter les pièces.
- Rétablir l'électricité uniquement après intervention d'un professionnel et sur installation sèche.
- Chauffer dès que possible.
- Circuler avec prudence (chaussées boueuses, affaissements...).
- Déclarer les dégâts aux compagnies d'assurances après évaluation avec des professionnels compétents (catastrophes naturelles).

Tempête

3

L'ensemble de la région est exposé au risque tempêtes dont certaines peuvent avoir des conséquences tragiques. Les effets dévastateurs de la tempête qui a frappé l'ensemble des régions françaises au soir du 26 décembre 1999 sont encore inscrits dans la mémoire collective.

 : Pas de vigilance particulière.

 : Soyez attentifs ; si vous pratiquez des activités sensibles au risque météorologique ou exposées aux crues ; des phénomènes habituels dans la région mais occasionnellement et localement dangereux (ex. mistral, orage d'été, montée des eaux) sont en effet prévus ; tenez-vous au courant de l'évolution de la situation.

 : Soyez très vigilants ; des phénomènes dangereux sont prévus ; tenez-vous au courant de l'évolution de la situation et suivez les conseils de sécurité émis par les pouvoirs publics.

 : Une vigilance absolue s'impose ; des phénomènes dangereux d'intensité exceptionnelle sont prévus ; tenez-vous régulièrement au courant de l'évolution de la situation et respectez impérativement les consignes de sécurité émises par les pouvoirs publics.

Consignes à respecter à l'annonce d'un avis de tempête

> Avant

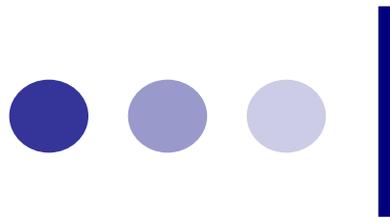
- Rentrer les objets susceptibles d'être emportés.
- Gagner un abri en dur.
- Rentrer le bétail et le matériel.
- Arrêter les chantiers, rassembler le personnel, mettre les grues en girouette.
- Vérifier l'état des fermetures et de la toiture.
- Posséder un poste de radio à piles.
- Connaître les consignes de sauvegarde.

> Pendant

- S'informer du niveau d'alerte, des messages météo sur les médias (TV, radios...) et des consignes des autorités.
- Eviter tout déplacement ; en cas de nécessité absolue seulement. En voiture, rouler lentement.

> Après

- Réparer même sommairement toiture, couper branches et arbres qui menacent de s'abattre en restant prudent ou en faisant appel aux pompiers.
- Ne pas toucher les câbles tombés à terre (EDF).



Canicule

Qu'est-ce qu'une canicule :

Le mot "canicule" désigne un épisode de températures élevées, de jour comme de nuit, sur une période prolongée. La canicule, comme le grand froid, constitue un danger pour la santé de tous. En France, la période des fortes chaleurs pouvant donner lieu à des canicules s'étend généralement du 15 juillet au 15 août, parfois depuis la fin juin. Des jours de fortes chaleurs peuvent survenir en dehors de cette période. Toutefois avant le 15 juin ou après le 15 août, les journées chaudes ne méritent que très rarement le qualificatif de "canicule". Les nuits sont alors suffisamment longues pour que la température baisse bien avant l'aube. Depuis juin 2004, la carte de vigilance de Météo-France intègre le risque de canicule .

> Les dangers :

Une forte chaleur devient dangereuse pour la santé dès qu'elle dure plus de trois jours. Les personnes déjà fragilisées (personnes âgées, personnes atteintes d'une maladie chronique, nourrissons, etc) sont particulièrement vulnérables. Lors d'une canicule, elles risquent une déshydratation, l'aggravation de leur maladie chronique ou encore un coup de chaleur. Les personnes en bonne santé (notamment les sportifs et travailleurs manuels exposés à la chaleur) ne sont cependant pas à l'abri si elles ne respectent pas quelques précautions élémentaires.

> Les conséquences les plus graves :

La déshydratation

Les symptômes de la déshydratation qui doivent vous alerter :

- des crampes musculaires aux bras, aux jambes, au ventre
- un épuisement qui se traduit par des étourdissements, une faiblesse, une tendance inhabituelle à l'insomnie.

Le coup de chaleur

Il doit être signalé aux secours dès que possible.

Le coup de chaleur (ou hyperthermie) survient lorsque le corps n'arrive plus à contrôler sa température qui augmente alors rapidement.

On peut le repérer par :

- une agressivité inhabituelle,
- une peau chaude, rouge et sèche,
- des maux de tête, des nausées, des somnolences et une soif intense,
- une confusion, des convulsions et une perte de connaissance.

A noter : le CCAS tient des ventilateurs à disposition des personnes âgées qui le souhaitent.

Canicule : **vigilance orange**

> Conséquences possible

Chacun d'entre nous est menacé, même les sujets en bonne santé. Le danger est plus grand pour les personnes âgées, les personnes atteintes de maladie chronique ou de troubles de la santé mentale, les personnes qui prennent régulièrement des médicaments, et les personnes isolées. Chez les sportifs et les personnes qui travaillent dehors, attention à la déshydratation et au coup de chaleur. Veillez aussi sur les enfants. Les symptômes d'un coup de chaleur sont : une fièvre supérieure à 40°C, une peau chaude, rouge et sèche, des maux de tête, des nausées, une somnolence, une soif intense, une confusion, des convulsions et une perte de connaissance.

> Conseils et comportement

- Appeler un médecin en cas de malaise ou de troubles du comportement.
- Appeler la mairie (02 31 71 22 00), si besoin d'aide.
- Prendre des nouvelles ou rendre visite deux fois par jour aux personnes âgées de l'entourage qui souffrent de maladies chroniques ou qui sont isolées. Les accompagner dans un endroit frais.
- Fermer les volets, rideaux et fenêtres, pendant la journée. Aérer la nuit.
- Utiliser ventilateur et/ou climatiseur. Sinon essayer de se rendre dans un endroit frais ou climatisé (grandes surfaces, cinémas...) deux à trois heures par jour.
- Se mouiller le corps plusieurs fois par jour à l'aide d'un brumisateur, d'un gant de toilette ou prendre des douches ou des bains.
- Boire beaucoup d'eau plusieurs fois par jour pour les adultes ou les enfants et environ 1,5L d'eau par jour pour une personne âgée.
- Continuer à manger normalement.
- Ne pas sortir aux heures les plus chaudes (11 h - 21 h).
- Porter un chapeau et des vêtements légers en cas de sortie.
- Limiter les activités physiques.
- Pour en savoir plus, consulter le site <http://www.sante.gouv.fr/> ou Canicule Info Service (appel gratuit) 0 800 06 66 66.

Canicule : **vigilance rouge**

> Conséquences possibles

Chacun d'entre nous est menacé, même les sujets en bonne santé. L'augmentation de la température peut mettre en danger les personnes à risque c'est-à-dire les personnes âgées, handicapées, atteintes de maladies chroniques ou de troubles mentaux, les personnes qui prennent régulièrement des médicaments, les personnes isolées. Chez les sportifs et les personnes qui travaillent dehors, attention au coup de chaleur. Veillez aussi sur les enfants.

> Conseils et comportement

- Appeler un médecin en cas de malaise ou de troubles du comportement.
- Appeler la mairie (02 31 71 22 00), si besoin d'aide.
- Prendre des nouvelles ou rendre visite deux fois par jour aux personnes âgées de l'entourage qui souffrent de maladies chroniques ou qui sont isolées. Les accompagner dans un endroit frais.
- Fermer les volets, rideaux et fenêtres, pendant la journée. Aérer la nuit.
- Utiliser ventilateur et/ou climatiseur. Sinon essayer de se rendre dans un endroit frais ou climatisé (grandes surfaces, cinémas...) deux à trois heures par jour.
- Se mouiller le corps plusieurs fois par jour à l'aide d'un brumisateur, d'un gant de toilette ou prendre des douches ou des bains.
- Boire au moins 1,5 litre d'eau par jour, même sans soif.
- Continuer à manger normalement.
- Ne pas sortir aux heures les plus chaudes (11 h - 21 h).
- Porter un chapeau et des vêtements légers en cas de sortie.
- Limiter les activités physiques.
- Pour en savoir plus, consulter le site : www.sante.gouv.fr ou Canicule Info Service (appel gratuit) **0 800 06 66 66**.

Chute de neige

Avant tout déplacement, il est recommandé :

- De s'informer sur l'évolution des conditions climatiques et de circulation auprès des services téléphoniques et informatiques d'informations routières de Météo-France.
- D'envisager de différer vos déplacements par les routes non obligatoires.
- De privilégier les transports en commun ferrés.

> Pour l'usager situé sur son lieu de travail, il est conseillé :

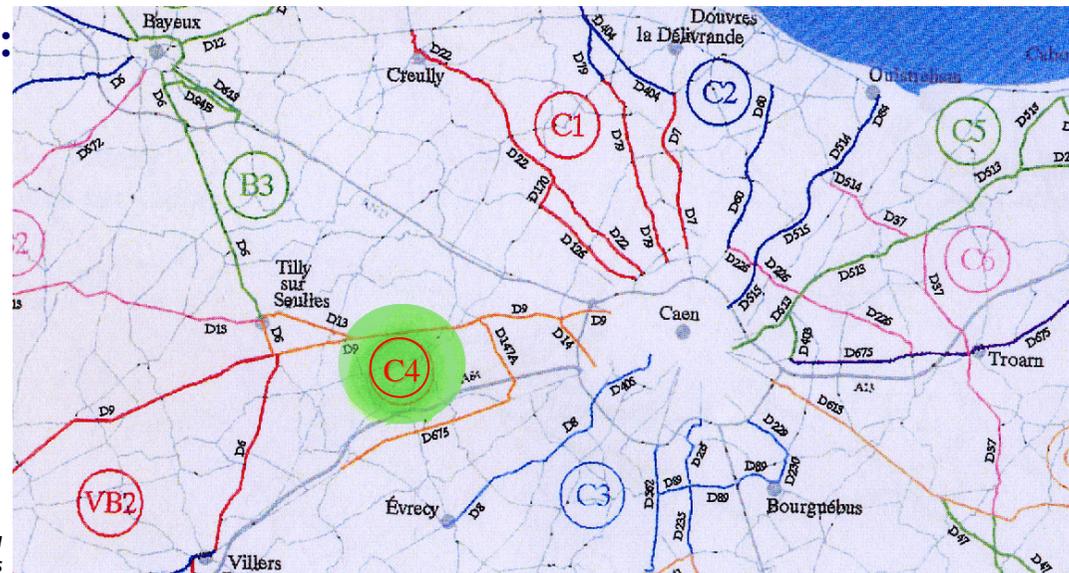
- Au moins de partir nettement plus tôt que l'heure prévisible de déclenchement de l'épisode climatique.
- Au mieux de laisser son véhicule sur le lieu de travail et prendre les transports en commun.

> Si vous êtes sur la route, il est demandé :

- D'écouter les radios donnant l'information routière.
- D'adapter sa vitesse à l'état de la chaussée, de faciliter le passage des engins de traitement.
- De respecter les distances de sécurité entre les véhicules.
- D'utiliser les itinéraires de contournement pour la circulation de transit.

Axes de désenneigement prioritaires :

(B)	: Circuits de l'ARD de BAYEUX
(C)	: Circuits de l'ARD de CAEN
(PL)	: Circuits de l'ARD de PONT L'ÉVÊQUE
(SP)	: Circuits de l'ARD de ST-PIERRE-sur-DIVES
(F)	: Circuits de l'ARD de FALAISE
(VB)	: Circuits de l'ARD de VILLERS-BOCAGE



Extrait du plan de viabilité hivernale du conseil général du Calvados

La commune de Verson est dans une région à risque sismique faible.

Consignes à respecter en cas de secousse sismique

> Avant

- *Dans votre logement :*

- Posséder un poste de radio à piles, une torche électrique et un nécessaire de premiers secours, facilement accessibles.
- S'assurer que tout le monde sait où ils se trouvent. Posséder des piles de rechange.
- S'informer des risques encourus et des consignes.
- Savoir où se trouvent les robinets d'arrêt de gaz et d'eau ainsi que le compteur électrique.
- S'assurer que tous les membres de votre famille savent comment couper le gaz, l'eau et l'électricité.
- Fixer les appareils lourds de façon sûre au plancher et fixer aux murs les meubles lourds.
- Imaginer un plan pour regrouper votre famille au cas où elle serait dispersée après le séisme.

- *A l'école :*

La direction de l'école et les professeurs sauront agir en classe pour mettre les enfants en sécurité.

- *Au travail :*

Se renseigner pour savoir si votre bureau ou votre atelier a un plan de secours, si vous avez des responsabilités en cas d'urgence et si vous devez faire quelque chose de précis.

> Pendant

Restez calme. Si vous êtes à l'intérieur, restez-y. Si vous êtes dehors, restez-y. Les personnes qui entrent ou sortent des immeubles sont souvent blessées.

- *Dans votre logement :*

Si vous êtes à l'intérieur, mettez-vous contre un mur près du centre du bâtiment ou sous une porte. Ecartez-vous des fenêtres ou des portes extérieures (risque de bris de verre). Vous pouvez aussi vous protéger sous des meubles solides (tables). N'allumez pas de bougies, d'allumettes ou autres flammes nues.

- *A l'extérieur :*

Si vous êtes dehors, restez à l'air libre. Ne restez pas sous les fils électriques, écartez-vous de tout ce qui peut tomber, comme les parapets ou les corniches de maisons. **Si vous êtes en voiture**, arrêtez-vous et ne descendez pas avant la fin des secousses.

La voiture est un excellent abri.

> Pendant (suite)

- *Au travail :*

Se mettre sous un bureau ou sous un meuble solide. S'écarter des fenêtres. Dans un immeuble de grande hauteur, se cacher sous un meuble solide ou se mettre près d'une colonne porteuse. Si les services officiels vous disent de sortir, faites-le : prenez les escaliers plutôt que l'ascenseur.

- *A l'école :*

Se mettre sous les tables, tourner le dos aux fenêtres. Si vous êtes dans la cour, éloignez-vous des bâtiments. Si vous êtes dans le car de ramassage scolaire, restez assis à votre place jusqu'à l'arrêt des secousses sismiques.

> Après

La première secousse est toujours suivie de secousses secondaires, appelées répliques. Après la première secousse, méfiez-vous des répliques : il peut y avoir plusieurs secousses successives.

- Pour quitter un immeuble, ne pas utiliser l'ascenseur.
- S'inquiéter de ses voisins. Donner les premiers secours, si besoin est.
- Vérifier l'eau, le gaz, l'électricité : s'il y a des dégâts, coupez. Chercher les fuites de gaz, à l'odeur seulement : s'il y en a, ouvrir toutes les fenêtres et toutes les portes, se sauver tout de suite et aviser les autorités.
- Allumer votre poste de radio à piles et écouter les conseils d'urgence. N'utiliser le téléphone qu'en cas de message hautement prioritaire.
- Ne pas tirer les chasses d'eau avant que les égouts aient été vérifiés.
- S'écarter des immeubles endommagés.
- Mettre des souliers pour vous protéger des vitres cassées et des débris de verre.
- Ne s'approcher d'une cheminée qu'avec précaution.
- A l'école ou au travail, suivre le plan d'urgence et les consignes données.
- Ne pas pénétrer dans la zone sinistrée sans autorisation.



Risque nucléaire

7

En cas de terrorisme sur une centrale ou d'accident lié au fonctionnement de cette centrale.
La centrale la plus proche est celle de Flamanville (Manche).

Alerte :

La commune de Verson s'est dotée d'une sirène se fixant magnétiquement sur le toit d'un véhicule. En cas d'alerte nucléaire (accident dans une centrale, nuage toxique etc...), la voiture munie de la sirène sillonnera les rues de Verson suivant un plan élaboré et testé. Vous entendrez cette sirène... dans ce cas, vous vous calfeutrez chez vous et vous guetterez la voiture d'un correspondant qui s'installera dans votre quartier pour distribuer les pastilles d'iode.

Les personnes au-dessus de 40 ans n'ont pas à en prendre, leur thyroïde étant déjà saturée (donc le risque de cancer est pratiquement nul). Les enfants ont des doses correspondant à leur âge.

Surtout, pas de panique... mais prenez le temps de lire les lignes suivantes pour votre sauvegarde et celle de votre famille.

Important :

Si l'accident a lieu pendant les heures scolaires, ne sortez pas de chez vous. Les écoles ont un « plan de confinement ». Du matériel a été placé dans l'école et les professeurs sont formés pour protéger les enfants.

La préfecture, la mairie, les écoles sont en lien constant et chacun a son rôle !

La sirène repassera dans votre quartier pour signaler la fin de l'alerte.

> Pendant

- Se mettre à l'abri dans un bâtiment ou quitter rapidement la zone si l'ordre en est donné. En cas de nuage toxique, s'éloigner selon un axe perpendiculaire au vent.
- Boucher toutes les entrées d'air (portes, fenêtres, aérations, cheminées...), arrêter ventilation et climatisation.
- S'éloigner des portes et fenêtres, se rapprocher d'un point d'eau.
- Ne pas fumer, éviter toute flamme ou étincelle.
- Couper le gaz et l'électricité.
- Ecouter les consignes à suivre à la radio (France Bleu Basse Normandie FM 102.6, France Inter G.O).
- Ne pas tenter de rejoindre vos proches ou d'aller chercher vos enfants à l'école, ils y sont protégés.
- Libérer les lignes téléphoniques pour les secours.
- Se laver en cas d'irritation et si possible changer de vêtements.
- Ne sortir qu'en fin d'alerte ou sur ordre d'évacuation.

> Après

- Aérer le local de confinement.
- Respecter les consignes des services de secours.



Transport de matières dangereuses

Les pollutions accidentelles, l'incendie, l'explosion et les fuites toxiques constituent les risques liés au transport de matières dangereuses qu'il soit assuré par route, par voie ferrée ou par canalisation.

> Avant

- Connaître les risques et les consignes.
- Posséder un poste de radio à piles.

> Pendant

- Si vous êtes témoin de l'accident : donnez l'alerte (sapeurs-Pompiers : 18 - gendarmerie : 17) en précisant le lieu, la nature du moyen de transport, le nombre approximatif de victimes, le code danger et le code d'identification de la matière, la nature du sinistre.
- Ne pas déplacer les victimes en cas de risque d'explosion ou d'incendie.
- Se mettre à l'abri dans un bâtiment ou quitter rapidement la zone si l'ordre en est donné. En cas de nuage toxique, s'éloigner selon un axe perpendiculaire au vent.
- Boucher toutes les entrées d'air (portes, fenêtres, aérations, cheminées...), arrêter ventilation et climatisation.
- S'éloigner des portes et fenêtres, se rapprocher d'un point d'eau.
- Ne pas fumer, éviter toute flamme ou étincelle.
- Couper le gaz et l'électricité.
- Ecouter les consignes à suivre à la radio (France Bleu Basse Normandie FM 102.6, France Inter G.O).
- Ne pas tenter de rejoindre vos proches ou d'aller chercher vos enfants à l'école.
- Libérer les lignes téléphoniques pour les secours.
- Se laver en cas d'irritation et si possible changer de vêtements.
- Ne sortir qu'en fin d'alerte ou sur ordre d'évacuation.

> Après

- Aérer le local de confinement.
- Respecter les consignes des Services de Secours.

Le Transport de Matières Dangereuses (TMD) est assez fréquent sur nos routes, et cela représente d'énormes risques en cas d'accident. Les interventions contre les risques chimiques sont une des spécialités des sapeurs pompiers, mais nous ne verrons ici qu'un aperçu de ce domaine.

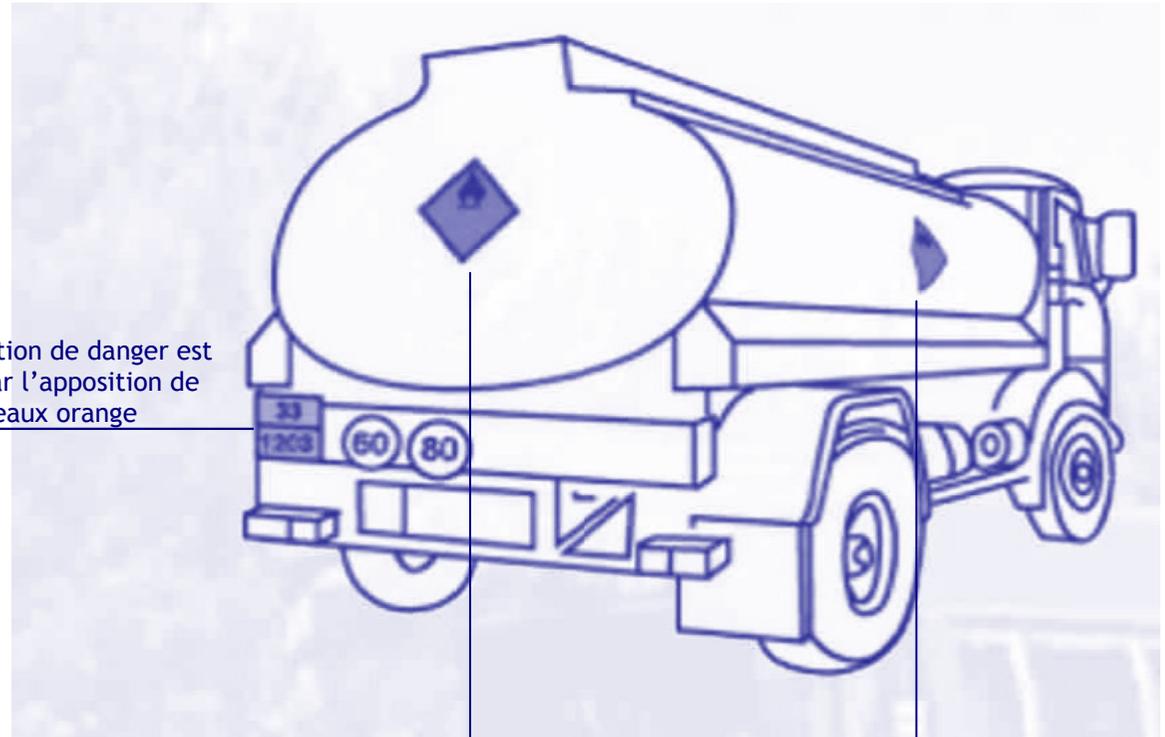


Transport de matières dangereuses *suite*

Signalisation des camions



La signalisation de danger est réalisée par l'apposition de panneaux orange



Symboles de danger



Transport de matières dangereuses *suite*

Plaque Symbole Danger

La plaque "Symbole Danger" mesure 30x30cm. Les symboles ou pictogrammes indiquant le danger sont internationaux :

	Risque d'explosion		Matière infectée ou putrescible
	Gaz comprimé liquéfié ou dissous sous pression		Matière radioactive
	Gaz ou Liquide inflammable		Matière ou Gaz corrosif
	Solide inflammable		Matière ou Objet présentant des dangers divers
	Liquide ou Solide à inflammation spontanée		Comburent ou Peroxyde Organique
	Liquide ou Solide présentant des émanations de gaz inflammable au contact de l'eau		Matière ou Gaz toxique

Le **code Danger** permet par la simple interprétation des chiffres de 0 à 9 d'identifier les dangers de réaction de la matière. Le redoublement d'un chiffre indique une intensification du danger. Précédé de la lettre X, le code signifie que la matière réagit dangereusement au contact de l'eau.

Code danger

N°	1 ^{er} chiffre : danger principal
2	Gaz comprimé
3	Liquide (ou vapeur) inflammable
4	Solide inflammable
5	Comburent ou peroxyde
6	Matière toxique
7	Matière radioactive
8	Matière corrosive
9	Réaction violente au spontanée

Code matière



C'est un numéro d'ordre chronologique des matières recensées par l'ONU. C'est toujours un numéro à 4 chiffres, un seul numéro étant attribué à chaque matière. Il permet donc d'identifier la matière concernée, en voici quelques exemples :

- | | |
|-------------------------|--|
| 1965 = butane, propane | 1789 = acide chlorhydrique en solution |
| 1072 = oxygène comprimé | 1050 = acide chlorhydrique en gaz |
| 1073 = oxygène liquéfié | 1830 = acide sulfurique |
| 1017 = chlore | 1823 = soude caustique en solide |
| 1005 = ammoniac | 1824 = soude caustique en solution |
| 1202 = gasoil | 1040 = oxyde d'éthylène |
| 1203 = essence | 1613 = acide cyanhydrique |
| 1114 = benzène | 1428 = sodium |



Les gestes qui sauvent

9

Malaise

> Comment reconnaître un malaise cardiaque ?

La victime se plaint d'une **violente douleur dans la poitrine**. Cette douleur la serre comme un étau. La victime est angoissée, elle peut avoir également mal dans un bras, dans la mâchoire, dans le dos, au ventre,...

> Que faire ?

Mettre la victime au repos : lui proposer de s'allonger sauf si elle préfère une autre position.

Lui poser quelques questions :

- Lui demander depuis combien de temps la douleur s'est installée.
- Lui demander si c'est la première fois qu'elle ressent cette douleur.
- Lui demander ce qu'elle fait quand elle a ce genre de douleur (prise d'un médicament particulier,...).
- L'interroger sur son état de santé habituel : traitement en cours, maladies particulières, hospitalisation...

Si la victime possède le médicament qu'elle prend habituellement pour ce genre de douleurs, **l'aider à prendre le(s) médicament(s) comme l'a prescrit le médecin traitant** (même nombre, même type,...).

Alerter le SAMU (15) et transmettre tous les renseignements en votre possession.

Suivre les indications du médecin du SAMU.

Surveiller la victime jusqu'à l'arrivée des secours.

> Pourquoi agir ainsi ?

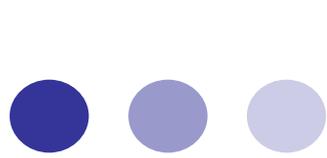
En installant la victime en **position de confort**, vous évitez qu'elle ne s'agite et vous permettez qu'elle se repose confortablement en attendant les secours.

En l'interrogeant sur son état de santé habituel, et en la questionnant, vous permettez, lors de votre contact avec le médecin du SAMU, que celui-ci prenne mieux connaissance des problèmes médicaux de la victime, pour une meilleure prise en charge par les secours.

En l'aidant à prendre le(s) **médicament(s)** comme l'a prescrit le médecin traitant (même nombre, même type,...), vous évitez qu'elle ne se déplace et ne se fatigue encore plus.

En aucun cas vous ne devez donner d'autres médicaments que ceux prescrits par le médecin traitant pour ce genre de douleur.





Les gestes qui sauvent

suite

9

Accident : donner l'alerte

> Quand alerter ?

Après avoir protégé le lieu de l'accident pour ne pas risquer votre vie et celle des autres.

Par exemple : couper le courant en cas d'accident électrique, baliser les lieux d'un accident de la route,...

> Pourquoi alerter ?

Alerter les services de secours est capital : bien fait, cela permet l'envoi de moyens adaptés à la situation et l'arrivée rapide de ces secours.

> Qui alerter ?

Ces services agissent en étroite collaboration pour permettre l'arrivée du moyen de secours le mieux adapté.

Alerter l'un des numéros d'urgence suivant :

- SAMU, urgence médicale, **15**
- sapeurs pompiers, premiers secours, **18**
- police-gendarmerie, ordre public, **17**

Aujourd'hui, en plus de ces services, un numéro unique d'urgence est en place dans la plupart des pays européens, le **112**.

> Que dire ?

- le numéro de téléphone d'où vous appelez,
- la localisation précise de l'accident (ville, rue, numéro, près de...),
- la nature de l'accident et des risques qui persistent,
- le nombre de personnes concernées,
- l'état apparent des victimes,
- les premiers gestes effectués.

Ne jamais raccrocher avant d'y avoir été invité par les secours.

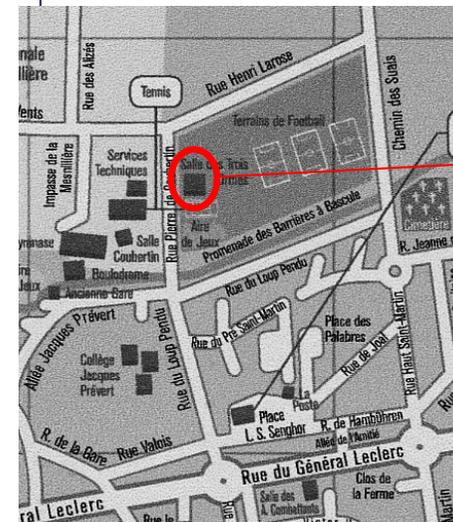


Défibrillateur

La mairie a mis en place un défibrillateur sous le porche à l'extérieur de la salle des Trois Ormes.

Cet appareil est doté d'instructions vocales qui guident l'utilisateur dans les différentes phases. Il est simple de fonctionnement.

Généralement, l'opération de défibriller doit être réalisée dans les 5 minutes suivant l'accident, afin d'augmenter les chances de survie. Bien entendu, l'appel des secours reste une priorité dès que l'on constate un arrêt respiratoire.



Les gestes qui sauvent

suite

9

Saignement

> Comment reconnaître une hémorragie ?

Le sang s'écoule abondamment à l'extérieur du corps par une plaie.

> Que faire ?

- **Comprimer** immédiatement la plaie qui saigne avec la paume de la main, en se protégeant à l'aide d'un gant, d'un film plastique ou d'un tampon.
- **Allonger** la victime.
- Faire **alerter** les secours.
- Conserver cette compression manuelle jusqu'à l'arrivée des secours.
- **Surveiller** la victime jusqu'à l'arrivée des secours.



> Pourquoi agir ainsi

En appuyant avec votre main sur la plaie qui saigne, vous **stoppez l'hémorragie**, et évitez que la victime ne perde trop de sang. Si la victime perd trop de sang, elle peut mourir rapidement.

En l'allongeant, vous évitez qu'elle ne soit prise d'un **malaise** dû à la perte d'un volume trop important de sang, et ne tombe.

En aucun cas vous ne devez :

- Laisser la victime debout.
- Retirer un corps étranger présent dans une plaie.
- Donner à boire ou à manger à une victime qui vous le demande.



Les gestes qui sauvent

suite

9

Étouffement

> Comment reconnaître une personne qui s'étouffe ?

En avalant de travers, la victime s'étouffe. Elle cherche de l'air, ne peut plus parler, ne peut plus respirer, ne tousse pas.

> Que faire ?

Il faut au plus vite donner **5 claques dans le dos** avec le plat de la main ouverte.

Si les signes de l'étouffement persistent, pratiquer la **manœuvre de Heimlich**

En cas d'expulsion du corps étranger il faudra appeler votre médecin pour obtenir un conseil concernant la suite à donner à cet incident.

> Comment faire ?

Sur une victime debout ou assise, placez-vous derrière elle, penchez-la en avant en soutenant son thorax avec une main, et donnez **5 claques vigoureuses** dans le dos, entre les deux omoplates avec l'autre main.

5 claques dans le dos :



En cas d'échec, recommencer les 5 claques dans le dos puis la manœuvre de Heimlich. En l'absence d'efficacité, la personne va arrêter sa respiration, il faudra alors lui faire un bouche-à-bouche et appeler au plus vite les secours (15).

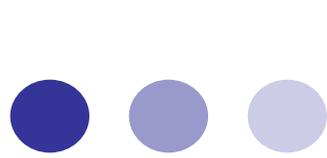
En cas d'échec, manœuvre de Heimlich :

En cas d'inefficacité des claques dans le dos, effectuer la **manœuvre de Heimlich** : passer vos bras sous ceux de la victime, mettre un poing au-dessus du nombril, l'autre main par-dessus votre poing, enfoncer le poing d'un coup sec vers vous et vers le haut. Répéter jusqu'à cinq fois cette technique.



Pourquoi effectuer des claques dans le dos chez une victime qui étouffe?

Les claques dans le dos provoquent un mouvement de toux et peuvent débloquent le corps étranger qui obstrue.



Les gestes qui sauvent

suite

9

Etouffement - suite

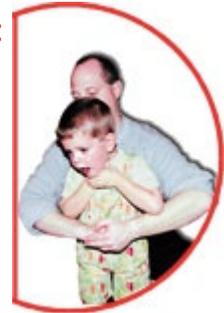
> Chez l'enfant de plus d'un an

Effectuer les mêmes techniques que chez l'adulte mais avec plus de précautions, la force du geste devant être adaptée au poids et à l'âge de l'enfant.

5 claques dans le dos :



En cas d'échec, manœuvre de Heimlich :



> Chez l'enfant de moins de un an

5 claques dans le dos :



Placer le nourrisson à **plat ventre sur votre avant bras**, le visage légèrement dirigé vers le sol :

- effectuer **5 claques** avec le plat de votre main ouverte entre les deux omoplates,
- avant de retourner l'enfant, **retirer le corps étranger** avec vos doigts en veillant à ne pas l'enfoncer dans la gorge de l'enfant.

En cas d'échec, compression de la poitrine :



- retourner le nourrisson sur le dos, l'allonger tête basse sur l'avant bras et la cuisse,
- comprimer au milieu de la poitrine, avec deux doigts dans la partie inférieure du sternum, sans appuyer sur l'extrémité inférieure du sternum.

Les gestes qui sauvent

suite

9

Perte de conscience

> Comment reconnaître une victime inconsciente ?

La victime est inconsciente quand : Elle ne répond pas aux **questions simples** : "m'entendez-vous ?", "que s'est-il passé ?", "que vous est-il arrivé ?"... Elle ne répond pas aux **ordres simples** : "ouvrez les yeux !", "serrez-moi la main ",...



> Que faire ?

1. **Desserrer** la ceinture et le col pour lui faciliter la respiration.
2. **Basculer prudemment sa tête** en arrière en tirant le menton vers le haut pour éviter que la langue ne tombe en arrière dans la gorge et ne gêne la respiration de la victime, regarder dans la bouche pour retirer d'éventuels corps étrangers visibles.
3. S'assurer que la victime **respire** en vous penchant au-dessus de sa bouche.
4. Placer la victime sur le côté.
5. Donner l'alerte ou faire alerter les secours.
6. **Surveiller** la victime jusqu'à leur arrivée.

> Comment placer la victime sur le côté ?

1. **Ecarter son bras** du côté de retournement à angle droit de son corps et plier le coude, paume de la main tournée vers le haut.
2. Placer le dos de la main du bras opposé contre l'**oreille** de la victime côté sauveteur.
3. Tout en maintenant la main, **saisir la jambe posée** au retournement derrière le genou, la replier pied au sol.
4. **Faire rouler lentement le corps** en tirant sur le genou vers soi et en maintenant la main de la victime contre son oreille. Lorsque le genou de la victime est au sol, **retirer la main** de sous la tête de la victime en maintenant son coude pour ne pas bouger la tête. **Ajuster la jambe pliée**, de sorte que la cuisse soit à angle droit du corps. **Ouvrir la bouche**.

> Pourquoi mettre une victime inconsciente qui respire sur le côté ?

Si la victime inconsciente reste sur le dos, elle risque de s'étouffer avec sa langue et avec ses propres vomissements.

En la plaçant sur le côté, tête en arrière, bouche ouverte et dirigée vers le sol, ses vomissements s'écouleront librement sur le sol, et la langue ne pourra plus tomber dans sa gorge. Ainsi elle ne risquera plus de s'étouffer ! De plus lors du retournement, en maintenant la main de la victime sur son oreille on assure la stabilité de la nuque et on limite les risques de lésion de la colonne cervicale.

En aucun cas vous ne devez laisser une victime inconsciente qui respire sur le dos.

Les gestes qui sauvent

suite

9

Brûlure

> Que faire ?

Refroidir la brûlure en l'arrosant immédiatement à l'eau froide, sans pression sur la brûlure.

Retirer les vêtements pendant l'arrosage, à l'exception de ceux qui adhèrent à la peau.

Si la brûlure est très étendue, ou que les cloques sont de grandes tailles (plus de la moitié de la paume de la main de la victime), la brûlure est dite grave. Il faut allonger la victime sur la région non brûlée. L'installer en position demi-assise si elle présente des difficultés respiratoires. Alerter au plus vite les secours. Surveiller la victime jusqu'à l'arrivée des secours.

Si la brûlure est simple, l'arrosage peut être poursuivi jusqu'à disparition de la douleur. Protéger la brûlure, ne pas percer la cloque. Surveiller la brûlure, si elle devient chaude, gonfle ou si elle continue à faire mal dans les 24 heures, consulter un médecin.

> Pourquoi arroser une brûlure ?

En arrosant une brûlure avec de l'eau froide, vous permettez :

- un refroidissement immédiat de la zone brûlée,
- une diminution immédiate de la douleur,
- un arrêt de l'extension en taille et en profondeur de la brûlure, en particulier en cas de brûlure par produits chimiques.
- en cas de brûlure grave, l'arrosage de plus de cinq minutes entraîne le refroidissement de la victime.

> Cas particulier : la victime a avalé un produit chimique

Que faire ? Allonger la victime et alerter les secours (SAMU : 15).

Vous ne devez jamais :

- faire boire quoi que ce soit à la victime. En effet, dans ce cas, vous augmentez le risque de vomissements du produit chimique,
- faire vomir la victime. En effet, dans ce cas, le nouveau passage du produit chimique dans les voies digestives aggraverait les lésions déjà instaurées.





Les gestes qui sauvent

suite

9

Plaie

> Comment reconnaître une plaie grave ?

Il s'agit d'une plaie étendue, souillée, contenant des corps étrangers ou d'une plaie située au niveau du ventre, de la poitrine ou de l'œil.

> Que faire ?

1. En règle générale, **allonger la victime** pour éviter qu'elle ne s'agite et la mettre au repos,
2. **Alerter** les premiers secours, **15**.
3. **Surveiller** la victime jusqu'à leur arrivée.

> Cas particulier ?

Plaie à la poitrine : mettre la victime en position demi-assise pour faciliter sa respiration.

Plaie au ventre : mettre la victime en position allongée jambes fléchies pour diminuer la douleur et faciliter sa respiration.

Plaie de l'œil : mettre la victime allongée sur le dos, tête calée, les yeux fermés. Demander à la victime de ne pas bouger les yeux pour ne pas aggraver les lésions.

> En aucun cas, vous ne devez ?

1. Laisser la victime debout.
2. Désinfecter la plaie.
3. Retirer un corps étranger présent dans une plaie grave.
4. Donner à boire ou à manger à une victime qui vous le demande.



ALEA

Probabilité d'apparition d'un évènement potentiellement dangereux qui est la manifestation d'un phénomène naturel ou anthropique

Anthropique : fait par l'homme ; dû à l'existence et à la présence de l'homme.

CNA

Code National d'Alerte

CODIS

Centre Opérationnel Départemental d'Incendie et de Secours

DDRM

Dossier Départemental des Risques Majeurs. Document réalisé par le Préfet, regroupant les principales informations sur les risques majeurs naturels et technologiques du département. Il est consultable en Mairie

DICRIM

Document d'Information Communal sur les Risques Majeurs

ECHELLE DE BEAUFORT

Graduation de 1 à 12 qui mesure la force du vent

ESPACES SENSIBLES

Sont considérés comme espaces sensibles, les massifs forestiers et les zones situés à moins de deux cents mètres de terrains en nature de bois, forêts, garrigue, landes, maquis, plantations ou reboisements, constituant des massifs forestiers continus et homogènes ou situés dans des zones d'habitat, tels qu'ils ont été identifiés par les documents cartographiques établis en application des articles L.322-1, R.321-19 et R.322-1 du code forestier

IAL

Information des Acquéreurs Locataires

ICPE

Installation Classée pour la Protection de l'Environnement

InVS

Institut de Veille Sanitaire

OR.SEC (Plan)

Plan d'Organisation et de Secours établi par les services préfectoraux

PCS

Plan Communal de Sauvegarde

PLU

Plan Local d'Urbanisme - document d'urbanisme institué par la loi "Solidarité et Renouveau Urbain (SRU)" du 13 décembre 2000. Il se substitue au Plan d'Occupation des Sols (POS), document d'urbanisme fixant les règles d'occupation des sols. Il est élaboré sous la responsabilité du Maire

PPRn

Plan de Prévention des Risques naturels prévisibles. Document réglementaire, institué par la loi du 2 février 1995, qui délimite des zones exposées aux risques naturels prévisibles. Le Maire doit en tenir compte lors de l'élaboration ou de la révision du POS ou du PLU. Le PPR se substitue depuis le 2 février 1995 aux autres procédures telles que les P.E.R (Plans d'Exposition aux Risques - R.111. P.S.S.). Depuis la loi du 30 juillet 2003, des PPR technologiques (PPRt) ont été institués autour des établissements SEVESO II

RISQUE MAJEUR

Le Risque Majeur est la possibilité d'un évènement d'origine naturelle ou anthropique, dont les effets peuvent mettre en jeu un grand nombre de personnes, occasionner des dommages importants et dépasser les capacités de réaction de la société

SAMU

Service d'Aide Médicale d'Urgence

SDIS

Service Départemental d'Incendie et de Secours

TMD

Transport de Matières Dangereuses

VMC

Ventilation Mécanique Contrôlée